



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, de l'industrie  
de l'emploi

NOR : [ECEQ0811371S](#)

### Décision n° 08.00.110.004.0 du 05 mai 2008

désignant un organisme pour deux modules d'évaluation de la conformité de certains instruments  
de mesure

#### **La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-3876 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2006 modifié fixant les modalités d'application du décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments de mesure, notamment son titre V et ses annexes F, F1, MI-06 ;

Vu la demande de la société Mesure et Services en date du 6 novembre 2007, complétée en dernier lieu le 18 avril 2008,

#### **Décide :**

#### **Article 1er**

La société Mesure et Services, 419 boulevard de la République, 13300 Salon-de-Provence, est désignée pour effectuer les tâches relatives à l'évaluation de la conformité des instruments de mesure prévues par le décret du 12 avril 2006 susvisé comme indiqué ci-après :

Instruments de pesage à fonctionnement automatique : instruments de remplissage gravimétrique automatiques :

- module F pour tous les instruments ;
- module F1 pour les instruments mécaniques.

## **Article 2**

La directrice de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française et notifiée à la Commission européenne et aux autres Etats membres de l'Union européenne.

Fait à Paris, le 05 mai 2008

Pour la ministre et par délégation :  
L'ingénieur général des mines,

Jacques LELOUP